

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation
28 avril 2025

Date d'affichage
28 avril 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**ANNULATION
DÉLIBÉRATION SUR LA
DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS DU SDESM
PRISE LE 05/03/2025**

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du lundi 12 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN et Mme Sandrine RAUDE-LEROY

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK
Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à M. François ARNOULT

Secrétaire de séance : Sophie KLEIN

Le maire rappelle que par délibération du 5 mars 2025, reçue en Préfecture le 6 mars 2025, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un délégué titulaire de la commune au sein du SDESM suite à la démission d'Alain LECOMTE (1^{er} adjoint au Maire).

La Sous-Préfecture a indiqué que notre commune est représentée au sein du SDESM à travers la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, dès lors que cette dernière, au moment de sa création, s'est substituée au sein du syndicat aux communes issues de l'ancienne communauté de communes du Pays Fertois, dont la commune de Sept-Sorts.

Il appartient donc au seul conseil communautaire de la CACPB de désigner ses délégués au sein du SDESM. Son choix peut porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre en vertu de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

La Sous-Préfecture demande donc de bien vouloir modifier la délibération concernée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'approuver l'annulation de la délibération sur la désignation des délégués du SDESM prise le 05 mars dernier.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le

ID : 077-217704485-20250512-202500052-DE

62

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François ARNOULT



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation
28 avril 2025

Date d'affichage
28 avril 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**DÉCISION MODIFICATIVE
n° 3 de 2025**

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du lundi 12 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN et Mme Sandrine RAUDE-LEROY

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK
Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à M. François ARNOULT

Secrétaire de séance : Sophie KLEIN

Monsieur le Maire explique, qu'à la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour intégrer à l'actif des frais d'étude qui doivent faire l'objet, soit d'une sortie de l'actif par certificat si aucuns travaux n'ont été réalisés à ce jour, soit d'une intégration sur les travaux concernés commencés ou terminés.

Il est procédé au virement de crédits suivant :

Section	Chapitre	Nature	Montant
Dépense Investissement	041	2152	+ 18 520,17
		2313	+ 49 864,92
		2315	+ 24 435,61
Recette Investissement	041	2031	+ 82 518,00
		2032	+ 2 292,00
		2033	+ 8 010,70

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver à l'unanimité la décision modificative.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
François ARNOULT

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres

En exercice : 10

Présents : 08

Votants : 10

Date de la convocation

28 avril 2025

Date d'affichage

28 avril 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**DÉCLASSEMENT DE VOIE
COMMUNALE DANS LE
DOMAINE PRIVÉ POUR LE
DOMAINE PUBLIC**

Acte rendu exécutoire

Après réception en

Sous-Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du lundi 12 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN et Mme Sandrine RAUDE-LEROY

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK
Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à M. François ARNOULT

Secrétaire de séance : Sophie KLEIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de déclassement des voies communales (ci-dessous), actuellement au domaine privé pour le domaine public :

- B 268 – 18 rue de la Mairie
- ZB 180 – rue de la Merlette
- ZB 277, 297, 300, 306 et 327 – rue du Hainault
- ZB 334, 336 et 338 – rue du Commerce
- ZB 341, 344 et 347 – rue de la Marne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** à l'unanimité le projet de déclassement des voies communales du domaine privé au domaine public

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
François ARNOULT

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation
28 avril 2025

Date d'affichage
28 avril 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**ACHAT DE LA PARCELLE
ZC 185 SITUÉE RUE DES
BOIS DE FOY**

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du lundi 12 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN et Mme Sandrine RAUDE-LEROY

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK
Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à M. François ARNOULT

Secrétaire de séance : Sophie KLEIN

Le maire informe l'assemblée :

Que lors de la construction du lotissement « les Bois de Foy », ce dernier était géré par une SCI qui par la suite n'a jamais fait le nécessaire afin de céder les terrains à la commune.

De ce fait, il est proposé d'acquérir la parcelle ZC 185 (surface de 1 650 m²) au prix de 2,00€ le mètre carré puis une part égale sera reverser à chaque propriétaire du lotissement.

Dès lors que tout sera pris un compte, une nouvelle délibération sera prise afin de mettre cette parcelle sur le domaine public de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'APPROUVER l'achat de la parcelle ZC 185 située rue des Bois de Foy pour un montant de 2,00€ le mètre carré ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes concernant cet achat.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annuel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François ARNOULT

